



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## **Résolution du Comité Exécutif** **19 Mai 2021**

### ***“Examen accéléré des marques”***

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en ligne pour une réunion de son Comité Exécutif qui s'est tenue le 19 Mai 2021, a adopté la résolution suivante :

**NOTANT** que le déroulement dans le temps de l'examen des marques varie selon les juridictions, avec des délais importants pour certaines ;

**NOTANT EGALEMENT** que, tandis que certaines juridictions autorisent un examen accéléré, avec ou sans exigence de taxes supplémentaires ou de justifications au soutien de la requête, d'autres juridictions ne prévoient pas un examen accéléré ;

**RECONNAISSANT** que l'examen accéléré, avec ou sans taxes supplémentaires, constitue une possibilité utile et nécessaire pour les détenteurs de droits, du fait que certaines juridictions exigent qu'une marque soit enregistrée pour opposer et/ou renforcer leurs droits sur la marque ;

**OBSERVANT** que l'enregistrement d'une marque peut prévoir des bénéfices supplémentaires, parmi lesquelles la conformité avec des règles commerciales, la possibilité d'obtenir des aides et l'accès à des procédures de notification et de retrait de contenu illicites ;

**DEMANDE INSTAMMENT** aux Offices de Marques de proposer aux déposants l'option d'un examen accéléré, avec ou sans exigence de taxes supplémentaires ou de justifications.